



Fédération Santé et Action Sociale

Communiqué de presse

081/2024

Montreuil, le 16 décembre 2024

Mayotte laissée à l'abandon : les effets prévisibles d'une catastrophe

En premier lieu, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale présente ses plus sincères condoléances et son soutien aux personnes et familles touchées.

Mayotte vient d'être dévastée par un cyclone, mais pas seulement. Pour la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale qui s'est rendue plusieurs fois sur l'île, le cataclysme que connaissent les populations était plus que prévisible. Mayotte est d'abord victime d'avoir été laissée à l'abandon par les pouvoirs publics.

Un parc immobilier aux trois-quarts composé de tôles, une offre sanitaire minimaliste au regard de la densité de la population et une infrastructure routière plus qu'imparfaite, autant d'éléments connus des autorités politiques qui ont largement contribué au drame humain et à la dévastation de Mayotte.

Alors que l'approvisionnement en eau était déjà un problème quotidien, aujourd'hui il n'y a plus d'eau courante sur la quasi-totalité de l'île. L'hôpital inondé et dévasté ne fonctionne plus qu'à un tiers de ses possibilités, alors même que des milliers de personnes blessées nécessitent d'être pris en charge urgemment.

Cette situation apocalyptique était prévisible et toutes ces conséquences sont annonciatrices de graves épidémies pour les populations.

Une fois encore, ce sont les agents des services publics, dont nous soulignons le professionnalisme qui, avec peu ou pas de moyens, doivent faire face à la prise en charge des personnes blessées et en détresse.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale exhorte les autorités publiques, à défaut de gouvernement, d'agir très rapidement pour apporter tous les moyens humains et matériels aux populations en détresse.

Elle exige, dans un second temps, une enquête qui permette de faire toute la lumière sur les responsabilités des carences qui ont conduit à mettre les populations en danger, faire des blessés par milliers et malheureusement aussi de très nombreux décès.

MAYOTTE est en droit, comme tous les départements français, d'attendre les protections et les moyens publics pour que de tels drames ne se reproduisent plus.

Avec nos camarades de la Fédération de la Santé et de l'Action sociale de la CGT Mayotte, nous continuerons, comme nous l'avons déjà fait, à revendiquer des SERVICES PUBLICS de Santé, répondant aux réalités de la situation géographique et des populations à MAYOTTE.

L'État et ses élus ne doivent plus détourner les yeux de nos départements ultramarins et en priorité de MAYOTTE, dont ils ont la responsabilité, car ils sont aussi la France.